

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 27 juin 2024

**Avis sur l'extension de la Réserve Naturelle Régionale des Îles de la
Marne à Chelles.**

Le CSRPN salue l'initiative de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne visant à étendre le périmètre des Îles de Chelles aux îles de Douvres et de Gobet situées sur la commune de Gournay. Cette extension permettra une meilleure représentativité de ces territoires insulaires dans ce tronçon de La Marne et facilitera les continuités écologiques entre eux.

Toutefois, le CSRPN souhaite formuler les recommandations suivantes au porteur de ce projet :

1 – Le nom de la RNR étendue devra être modifié puisque ces deux nouvelles îles sont situées sur le territoire de la Commune de Gournay et pas de Chelles. Le CSRPN propose, à titre indicatif, de nommer la RNR étendue « Réserve des îles de la Marne de Chelles à Torcy ». Ce nom permettrait d'ailleurs d'inclure plus facilement les éventuelles extensions futures.

2 – Le CSRPN constate que le périmètre ne concerne que la partie terrestre de ces îles. Or, la fonctionnalité de l'écosystème fluvial implique la prise en compte de la partie aquatique et des berges de la Marne. Si pour des raisons administratives, il n'est pas possible d'intégrer dans la RNR des espaces situés dans le domaine public fluvial, il convient néanmoins de mener une réflexion rapide sur les collaborations à mener avec les gestionnaires de ces espaces pour les impliquer dans la gestion de la future RNR étendue. Par ailleurs, un périmètre de protection autour des îles doit être étudié.

3 – En lien avec le point précédent, une inclusion de l'île de Gournay dans la RNR serait, à terme, plus que souhaitable. Le CSRPN a bien noté que cette île faisait actuellement partie du domaine fluvial public mais une solution devrait être recherchée pour permettre cette inclusion.

4 – Bien que l'avis sollicité concerne uniquement le projet d'extension, Le CSRPN constate que des plantations de végétaux ont été réalisées sur certaines îles pour

« accélérer » leur végétalisation. Il est fortement souhaité que ces plantations soient arrêtées afin de laisser le temps aux espèces végétales « naturelles » de se réimplanter.

5 – Le CSRPN note que la future RNR possède une proximité avec le Parc de Noisiel avec lequel une continuité écologique pourrait être envisagée. Il en va de même pour la zone humide située au sud de l'île Gobet.

6 – Le CSRPN souhaite qu'une signalétique adaptée soit mise en place pour signaler aux usagers de la rivière les interdictions d'accès aux sites. Une information spécifique des clubs de canoë / kayak devrait aussi être réalisée de façon régulière.

Séance du 27 juin 2024

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale des Îles de la Marne à Chelles par la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne assortit de recommandations et de propositions.

Fait à Vincennes, le 12 août 2024

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET

